Les induits de la construction du barrage de Lom Pangar dans le département de Lom-et-Djérem

EDENE NDZOMO Rodrigue Voltaire, *Université d'Ebolowa*-Cameroun

DOI : 10.66637/7s6rbiqggm

Résumé

Les pouvoirs publics camerounaise, soucieux des résultats jugés négatifs de l'application des Programmes d'Ajustement Structurel ont initié une nouvelle réforme Post Ajustement Structurel dans l'optique de redynamiser la productivité du secteur de l'énergie. Cette nouvelle politique économique qui, s'est inscrit dans le cadre du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et a été mise en œuvre au cours de la période 2010-2020. Toutefois, même si les objectifs fixés par les politiques publiques à la réalisation des projets énergétiques n'ont pas été atteints dans l'ensemble au niveau national, force est de constater que la construction du barrage réservoir de Lom Pangar dans le canton Gbete (ou Képéré) Deng-Deng participe au développement des territoires ou de certaines localités. C'est pourquoi, l'édification de cette infrastructure a favorisé le développement de la pêche continentale et l'émergence des activités connexe, de même que les activités économiques et sociales des localités environnantes.

Mots clés : Action publique, développement territorial, barrage de Lom Pangar, pêche continentale.

Abstract

Concerned by what were deemed to be the negative outcomes of the implementation of Structural Adjustment Programmes, the Cameroonian authorities launched a new Post-Structural Adjustment reform with a view to revitalising productivity in the energy sector. This new economic policy, which forms part of the Strategic Document for Growth and Employment (DSCE), was implemented during the period 2010-2020. However, although the objectives set by public policy for the implementation of energy projects have not been achieved overall at the national level, it must be acknowledged that the construction of the Lom Pangar reservoir dam in the Gbete (or Kepere) Deng-Deng canton has contributed to the development of the region and certain localities. This is why the construction of this infrastructure has promoted the development of inland fishing and the emergence of related activities, as well as the economic and social activities of the surrounding localities.

Keywords : Public policy, territorial development, Lom Pangar dam, inland fishing.

Introduction

Les Programmes d'Ajustement Structurel, élaborés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international au début des années 1980, visaient à rétablir les équilibres macroéconomiques des pays en développement et à inscrire leurs économies dans une trajectoire de croissance soutenable[1]. Leur mise en œuvre en Afrique subsaharienne s'est accompagnée d'un ensemble de conditionnalités portant à la fois sur les réformes économiques et sur la transformation des dispositifs institutionnels, la réforme de l'administration publique constituant un levier central de cette reconfiguration[2].

Ces réformes s'inscrivent dans un référentiel néolibéral marqué par l'introduction des logiques de marché et des modes de gestion issus du secteur privé dans l'action publique. Elles traduisent l'affirmation d'un modèle de rationalisation de l'État fondé sur la maîtrise des dépenses publiques, la réduction des effectifs et la recherche d'efficacité administrative[3]. Cette formule se cristallise dans une formule désormais canonique : « *plus d'État, moins d'État ou pas d'État*[4] », qui condense les tensions relatives aux formes contemporaines de l'intervention publique dans les dynamiques économiques.

Au Cameroun, cette séquence a ouvert un processus de reconfiguration des rationalités de l'action publique. L'émergence d'une projection développementale à l'horizon 2035 s'est matérialisée par l'élaboration du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), lequel structure une nouvelle architecture de l'intervention étatique[5]. L'enjeu s'inscrit dans une dynamique de redéfinition des trajectoires de croissance à partir de secteurs jugés prioritaires.

Cette recomposition traduit un déplacement des modalités de gouvernance économique, marqué par une requalification des instruments de planification et une hiérarchisation accrue des choix d'investissement public, en vue de soutenir la relance économique et de rencorfer les secteurs stratégiques. L'action de l'État s'organise désormais autour d'une logique de programmation sectorielle, où les infrastructures occupent une fonction nodale dans l'encadrement des dynamiques productives et des configurations territoriales[6].

1 DUJARDIN Bruno, DUJARDIN M, HERMANS I., « *Ajustement structurel, ajustement culturel ?* », Santé publique, vol.15, n°4, 2003, pp.503-513.

2 MANNING Nick, « *The Legacy of New Public Management in Developing Countries* », International Review of Administrative Sciences, vol.67, n°2, 2001, pp.297-308.

3 TAMEKOU Raoul, « *Réformer un État qui se forme : des Programmes d'Ajustement Structurel à la gestion axée sur les résultats. Enseignements de deux décennies de réforme administrative au Cameroun* », Revue Internationale des Sciences Administratives, vol. 86, n°3, 2020, pp.555-570.

4 BOUISSOU Jean-Marie, « *La recomposition politique. Plus d'État, moins d'État ou pas d'État* », Futuribles, 1997.

5 AMANYA Marguerite, « *Le redéploiement de l'Etat face à l'échec des programmes d'ajustement structurel au Cameroun* », Thèse de doctorat en science politique, université de Yaoundé II-SOA, 2020.

6 NGOMOU ELAT Merveille Brynda, « *Les implications socio-économiques et environnementales du complexe industrialo-portuaire dans la ville de Kribi* », Mémoire de Master II

Le secteur énergétique constitue un axe stratégique majeur. Il conditionne simultanément les dynamiques industrielles, agricoles et le fonctionnement des services sociaux essentiels[7]. Les politiques publiques en la matière avaient pour objectif majeur de résorber le déficit énergétique, à développer les exportations et à accroître les capacités de production à environ 3 000 MW à l'horizon 2020[8]. L'hétérogénéité des résultats enregistrés n'altère pas la portée des investissements engagés : les infrastructures énergétiques, à l'exemple du barrage de Lom Pangar participent à l'émergence de territoires en voie de modernisation, inscrits dans la trajectoire contemporaine de l'économie camerounaise[9]. En ce sens, le développement territorial repose sur un concept renouvelé, celui de « *projet de territoire*[10]».

Si ce projet est présenté comme un facteur potentiel de transformation territoriale, ses effets sur le développement local ne sont pas automatiques. Le développement des territoires dépend de dynamiques complexes qui impliquent l'accès aux services, l'inclusion des populations, la valorisation des ressources locales, la gouvernance territoriale et la prise en compte des enjeux environnementaux. Dès lors, il convient d'interroger les mécanismes par lesquels le barrage de Lom Pangar contribue au développement local dans le département du Lom-et-Djérem. Le barrage de Lom Pangar contribue-t-il au développement local dans le département du Lom-et-Djérem ? Comment ces modalités socioéconomiques et territoriales se déploient-elles ?

Notre travail porte sur les retombées socioéconomiques liées à la construction de l'ouvrage, notamment en matière d'emplois, de migrations et d'activités économiques, de même que sur les modalités d'exploitation du barrage et leur articulation avec les besoins et les capacités des territoires concernés. Cette problématique conduit à examiner la manière dont les politiques infrastructurelles, à travers la réalisation d'ouvrages de grande envergure contribuent au développement des territoires comme à Ouami dans l'arrondissement de Bélabo

La mise en œuvre des politiques infrastructurelles au Cameroun traduisent une recomposition des rationalités de gouvernement, dans laquelle l'action publique s'actualise à travers des dispositifs hybrides articulant intervention étatique et mécanismes de marché. Cette analyse se situe à l'articulation de l'économie politique et de

en science politique soutenu à l'Université de Yaoundé II-SOA en 2018.

7 TCHINANG Mesmer, « *L'énergie pour le développement au Cameroun* », Editions Harmattan, 2011.

8 TOUNA MAMA, « *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ »*, Afrédit, Yaoundé, janvier 2008, p.375.

9 EBELE ONANA Richard D, NGOMOU ELAT Merveille Brynda, « *Actions publiques de l'Etat et développement des territoires au Cameroun : les cas du Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi et du Barrage Réservoir de Lom Pangar autour des localités de Kribi au Sud et d'Ouami à l'Es*t », International Journal of Business and Social Science Vol.11, n°11, November 2020.

10 ABDELAZIZ ADIDI, « *De l'aménagement du territoire au développement territorial : quelle transition et quelle articulation ?* », 1ère Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale « I.C.I. les territoires, l'Intelligence, la Communication et l'Ingénierie territoriales pour penser ensemble le développement des territoires », Gatineau, octobre 2011, p. 11.

la géographie, à partir d'une lecture croisée des relations entre action publique, production de l'espace et dynamiques de développement.

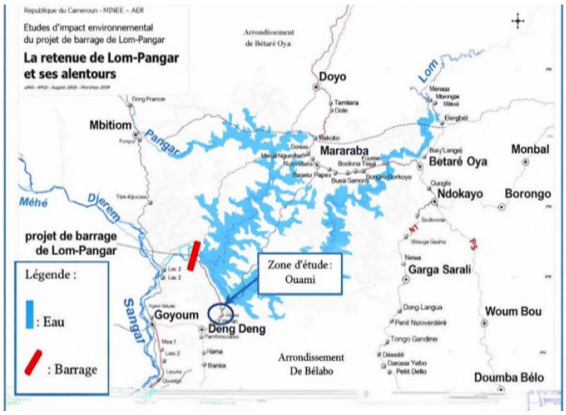
En tant que boussole d'action publique e type d'investissement lourd génère des dynamiques territoriales, comme le soulignent les travaux de David Aschauer et Paul Romer. Dans ses études empiriques menées depuis les années 1980, Aschauer a identifié trois façons de considérer l'infrastructure dans les modèles de croissance endogène : elle peut être un *input* direct dans la fonction de production, accroître la productivité du capital privé et du travail[11].

Le modèle de Romer, quant à lui, réintègre le progrès technique au cœur de la croissance en rendant l'innovation endogène, dépendante du comportement, des initiatives et des compétences des agents économiques. L'innovation devient ainsi une activité à rendement croissant, augmentant le stock de connaissances et générant des « débordements » bénéfiques à l'ensemble des acteurs économiques[12].

Matériel et méthodologie

Le projet de barrage de Lom Pangar se situe dans le canton Képéré Deng-Deng, arrondissement de Belabo département du Lom-et-Djérem, à la confluence des rivières Lom et Pangar. Plus précisément, le site du barrage se trouve sur la rivière Lom à environ 4 km de sa confluence avec le Pangar, à 13 km en amont de là où le Lom rencontre la Sanaga et à 120 km au nord de la ville de Bertoua, chef-lieu de la région de l'Est. La construction de Lom Pangar a été faite dans un rectangle situé entre 13° 20′ et 14° 10° de longitude Est et 5° 15′ et 5° 40′ de latitude Nord[13].

Figure 1. : Localisation de la zone d'étude



Le village de Ouami est l'une des localités situées autour de la retenue d'eau du barrage de Lom Pangar. Il se trouve à 65 km de Bélabo et à près de 20 km de Lom Pangar. Sa population est estimée à près de 30 000 habitants selon les informations recueillies sur le terrain. Les autochtones appartiennent majoritairement à la tribu Baya, mais plusieurs autres groupes ethniques y cohabitent, notamment les Mousgoum, les Képéré, les Kotoko, les Bamoun, les Mboum, les Massa et les Foulbé. Parmi ces populations allochtones, la communauté Mousgoum apparaît comme la plus représentée.

11 ASCHAUER David, « *Public capital, productivity, and economic growth* », Working Paper for the international Workshop on Infrastructure, Economic Growth and Regional development : The Case of Industrialized High Income Countries, Jonkoping, Sweden (10-12 Juin), 1993.

12 ROMER Paul, « *The origins of endogenous growth* », Journal of Economic Perspectives, vol.8 n°1, 1994.

13 EDC, Plan de gestion environnemental et social pour la construction du barrage et des autres infrastructures, Projet de Rapport final, 30 Juillet 2010, p.8.

Le village dispose d'une école publique construite par EDC et d'une mosquée. Les principales activités économiques sont la pêche et le commerce, tandis que les populations autochtones pratiquent davantage la chasse[14].

Photo 1 : Un aperçu du village Ouami



Ont été mobilisés dans le cadre de cette réflexion des logiques d'analyse, des méthodes, des techniques et des outils clairement distingués, conformément à la typologie méthodologique proposée par Madeleine Grawitz. Les logiques d'analyse reposent sur l'approche des référentiels d'action publique de Pierre Muller[15], le néo-institutionnalisme méthodologique dans sa dimension économique[16]. le structuro-fonctionnalisme inspiré de A. R. Radcliffe-Brown[17] et de Talcott Parsons[18], dans une approche principalement compréhensive et interprétative.

Les méthodes combinent une démarche qualitative et une approche empirique, complétées par la méthode iconographique fondée sur l'analyse des images comme matériaux d'interprétation des transformations territoriales. Les techniques mobilisées incluent l'enquête documentaire, l'enquête ethnographique et l'échantillonnage. Enfin, les outils regroupent les guides d'entretien, les carnets de terrain, les appareils photographiques et les supports cartographiques.

Résultats

L'analyse des données collectées révèle les transformations majeures induites par la construction du Barrage de Lom Pangar dans le Lom-et-Djérem. Ces changements touchent à la fois les dynamiques économiques et l'organisation sociospatiale des localités riveraines. En réalité, la création du réservoir a profondément modifié le paysage fluvial et lacustre, générant de nouvelles zones d'activité et favorisant le développement des activités halieutiques sur les zones de marnage de la retenue. Ces mutations s'accompagnent de l'implantation de nouvelles infrastructures et d'une recomposition des interactions sociales et territoriales autour du barrage, contribuant toutefois à l'amélioration des conditions de vie et à l'attractivité économique du territoire. Les résultats portent sur la structuration de l'activité halieutique (1) et les dynamiques économiques de

14 EDC, Atelier d'information et de mobilisation sociale autour des mesures environnementales et sociales du projet hydroélectrique de Lom Pangar, Bertoua, du 28 février au 02 mars 2018.

15 MULLER Pierre, « *Les Politiques Publiques, collection Que sais-je ?* », Paris, PUF, 11eme édition, octobre 2015.

16 RIZZA Roberto, « *Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? Le renouveau de la pensée Polanyienne* », Revue Interventions économiques, n°38, 2008.

17 RADCLIFFE BROWN Albert R., « *Structure et fonction dans la société primitive* », Seuil, Paris, 1972.

18 TALCOTT Parsons, « *The structure of social action* », Glencoe : Free Press, 1937.

la pêche continentale lacustre dans la localité de Ouami (2).

1. Structuration de l'activité de pêche au quai de Ouami

La pêche désigne, au sens de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994, l'ensemble des activités liées à la capture ou au ramassage des ressources halieutiques dans les milieux aquatiques. Activité économique et sociale majeure, elle contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et à l'approvisionnement des marchés en protéines animales[19]. Au Cameroun, la pêche artisanale est encadrée par plusieurs textes réglementaires, notamment le décret n°83/171 du 12 avril 1983 qui définit la pêche traditionnelle comme celle pratiquée à l'aide de matériels et d'embarcations de conception ancienne[20].

Le développement de la pêche artisanale continentale autour du réservoir de Lom Pangar s'est manifesté comme un véritable « *effet boomerang* », dépassant largement les attentes initiales des pouvoirs publics. L'essor de cette activité, marqué par l'afflux de nombreux acteurs attirés par les opportunités offertes par le plan d'eau, a conduit à la mise en place de mécanismes destinés à organiser et à encadrer l'exploitation de la ressource halieutique. Parmi ces dispositifs figurent notamment l'élaboration d'une charte de pêche et la mise en place d'organisations professionnelles de pêcheurs.

1.1. La charte halieutique

La charte de pêche, qui fait office de cadre réglementaire pour l'exploitation halieutique sur la retenue de Lom Pangar, met en relief un ensemble de principes que les différents acteurs de la filière doivent prendre en considération afin de garantir un accès durable et équitable à la ressource en eau. Élaborée avec l'appui de (SNV) Netherlands Development Organisation et des parties prenantes locales, cette charte, communément désignée comme les « *dix commandements de la pêche* », établit plusieurs prescriptions destinées à encadrer les pratiques halieutiques. Les enquêtes menées auprès des mareyeurs rencontrés au port de pêche de Ouami permettent d'en dégager certains principes essentiels.

Les résultats des études réalisées dans le bassin du Lom Pangar permettent d'illustrer la pertinence et la nécessité de ces dispositions.

a) Du permis de pêche, qui conditionne l'accès légal à l'activité et facilite l'identification des acteurs opérant sur le plan d'eau. Cette exigence apparaît d'autant plus importante que certaines études signalent la présence occasionnelle de pêcheurs allochtones, notamment maliens et nigérians, venant mener des campagnes de pêche durant plusieurs semaines, ce qui peut accentuer la pression sur les ressources halieutiques et provoquer des conflits entre pêcheurs[21].

b) De la protection des habitats

19 TCHOMFANG AMANDINE Flore, « *Pratique de La Pêche et Problématique d'action collective de Gestion des ressources halieutiques à Kédia, région du Centre* », Diplôme d'ingénieur agronome, Université de Dschang, 2007.

20 FAO, « *Aperçu général du secteur national d'aquaculture, département de pêches et aquaculture* ». Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2008.

21 MAGNET C et POUOMOGNE Victor, « *Etude environnementale du barrage de Lom Pangar* », Thème 7: étude de la pêche, MINEE, Yaoundé, 2005.

aquatiques et de la prévention de la pollution, visant à préserver les écosystèmes indispensables au développement et à la reproduction des espèces halieutiques. L'installation du barrage de Lom Pangar entraîne en effet des modifications écologiques importantes, notamment la transformation des eaux courantes en eaux calmes, l'accumulation de sédiments et l'altération des équilibres trophiques, susceptibles d'affecter la diversité piscicole et la qualité des habitats aquatiques[22].

c) Du respect des périodes de fermeture, destinées à favoriser la régénération des stocks de poissons. Cette mesure est particulièrement pertinente dans un contexte où l'activité de pêche peut s'exercer durant une grande partie de l'année, certains pêcheurs déclarant pratiquer jusqu'à près de 300 jours de pêche annuellement dans certaines zones du bassin[23].

d) De la sécurité des pêcheurs, qui implique l'adoption de pratiques appropriées et l'utilisation d'équipements adaptés aux conditions de navigation. Les études indiquent que les pêcheurs utilisent principalement des pirogues non motorisées, monoxyles ou construites en planches, d'une longueur variant entre 5 et 7 mètres et dont la durée de vie dépasse rarement trois ans, ce qui souligne la nécessité d'encadrer les conditions d'exercice de l'activité[24].

e) De la fiscalité halieutique, qui organise le prélèvement des taxes liées à l'activité de pêche et participe à l'encadrement administratif de la filière. Elle apparaît également comme un instrument d'évaluation de l'importance économique de la pêche dans le bassin de Lom Pangar, dans la mesure où les données disponibles estiment la production halieutique à environ 450 tonnes par an, mobilisant près de 7 000 pêcheurs, tandis que le potentiel exploitable pourrait atteindre 1 500 tonnes annuelles[25].

f) De l'interdiction de certaines techniques de pêche jugées destructrices pour la ressource, notamment l'utilisation de filets maillants à très petite maille ou de sennes de plage, signalée lors de certaines campagnes de pêche. Ces pratiques sont particulièrement nuisibles car elles entraînent la capture massive de poissons juvéniles et peuvent engendrer des tensions entre les acteurs du secteur[26].

g) De l'utilisation d'engins de pêche conformes aux normes établies. Dans la zone étudiée, les pêcheurs utilisent principalement des filets maillants, des lignes dormantes et des éperviers, don't les mailles varient généralement

22 LEGENDRE M. et B. Jalabert, « *Physchologie de la reproduction des tilapia* », Biology and Ecology of African Freshwater Fishes, (éds), Orstrom, Paris, 1988.

23 ACHILLE NJOMOUE Pandong, NSANGUE NYATCHOUBA Bruno Thierry, MBANGUE EKMON, KODJO N'SOUVI, KONTCHOU Maurice Vanlie, YOKE Asser, TCHAM Léopold, ESSOLA Dieudonné et ADEKUNLE MICAH David, « *Ichthyofaunic Inventory and Fish Landings of Lom Pangar Hydropower Dam Reservoir in the Eastern Region of Cameroon* », Open Journal of Marine Science, vol. 10, pp. 245-259.

24 LÉVÊQUE Christian, PAUGY Didier (dir.), « *Les poissons des eaux continentales africaines». Paris, IRD éds, 2006.*

25 Https://datacameroon.com, Lom Pangar: la production annuelle du poisson chute de près de cinq cents tonnes depuis 2021, consulté en mars 2024.

26 MAGNET C et POUOMOGNE Victor, « *Etude environnementale du barrage de Lom Pangar* », ibid.

entre 3 et 10 cm, permettant en principe de capturer majoritairement des poissons adultes et de limiter la pression sur les juvéniles[27].

h) De l'obligation pour les acteurs de se conformer aux règles collectivement adoptées, condition essentielle pour garantir une exploitation durable des ressources halieutiques. Les analyses scientifiques montrent en effet que la retenue de Lom Pangar ne peut supporter qu'un nombre limité de pêcheurs, estimé entre deux et quatre pêcheurs par km²; au-delà de ce seuil, la pression exercée sur la ressource risque d'entraîner une diminution de la taille des espèces et de compromettre la durabilité de l'activité[28].

1.2. Mise en place et fonctionnement des organisations professionnelles de pêcheurs

Les organisations professionnelles de pêcheurs, souvent constituées sous forme de coopératives, représentent des GIC au sein desquelles les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources halieutiques mettent en commun certaines ressources et coordonnent leurs activités. Ces structures interviennent à différents niveaux de la filière halieutique, notamment dans les opérations de capture, de transformation, de distribution et de commercialisation des produits de la pêche. Elles constituent des instruments importants d'organisation des acteurs et de régulation de l'accès aux ressources.

De manière générale, les coopératives permettent d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité halieutique et de renforcer les capacités organisationnelles des pêcheurs. Elles contribuent également à réduire la vulnérabilité économique et sociale des communautés dépendantes de la pêche, souvent confrontées à l'instabilité des captures, aux risques environnementaux et à la précarité des moyens d'existence. Les expériences observées dans plusieurs régions du monde montrent d'ailleurs que les communautés disposant d'organisations professionnelles structurées parviennent plus facilement à gérer les ressources communes et à faire face aux chocs socioéconomiques qui affectent l'activité halieutique.

L'essor rapide de l'activité de pêche marqué, par la présence d'environ 7 000 pêcheurs, a rendu nécessaire la mise en place de mécanismes d'organisation collective afin de réguler l'exploitation de la ressource et de prévenir les conflits entre acteurs. C'est dans cette perspective que le maître d'ouvrage (Mou) encadrant la gestion de la pêche dans le réservoir a encouragé la création de communautés de pêcheurs structurées en coopératives.

Ainsi, sept coopératives ont été créées entre 2015 et 2016, tandis que trois organisations déjà existantes ont fait l'objet d'une restructuration. Ces

27 MAGNET C et POUOMOGNE Victor, « *Reformulation de l'évaluation environnementale et sociale du barrage de Lom Pangar. Etat des habitats aquatiques et projet de gestion des pêches dans la retenue* », janvier, 2011, rapport final.

28 ACHILLE NJOMOUE Pandong, NSANGUE NYATCHOUBA Bruno Thierry, MBANGUE EKMON, KODJO N'SOUVI, KONTCHOU Maurice Vanlie, YOKE Asser, TCHAM Léopold, ESSOLA Dieudonné et ADEKUNLE MICAH David, « *Ichthyofaunic Inventory and Fish Landings of Lom Pangar Hydropower Dam Reservoir in the Eastern Region of Cameroon* », ibid.

structures ont été réparties en deux grandes sections halieutiques, correspondant aux deux principaux bassins du réservoir: la section Lom et la section Pangar[29].

La section Pangar, située dans l'arrondissement de Bélabo, englobe notamment le canton Képéré Deng-Deng, au sein duquel se trouve le port de pêche de Ouami, qui constitue aujourd'hui l'un des principaux centres d'activité halieutique du réservoir. Plusieurs coopératives y sont implantées et participent à l'organisation de l'activité de pêche. Parmi celles-ci figurent notamment les coopératives DEMOLE de Ouami, ROUNG-MBIH de Haman, DEOULE et New Lom Pangar, qui regroupent des pêcheurs exerçant leurs activités dans les différentes zones du plan d'eau[30].

Une fois constituées, ces organisations professionnelles se voient confier un ensemble de missions visant à structurer et à encadrer la filière halieutique locale. Elles participent tout d'abord au recensement et à l'identification des acteurs de la chaîne de valeur halieutique, opération qui permet de disposer de données fiables sur les pêcheurs, les mareyeurs et les autres intervenants du secteur, ainsi que sur leur répartition au sein des différentes communautés de pêche.

Elles contribuent également à l'encadrement administratif de l'activité de pêche, notamment à travers la délivrance des permis de pêche et l'immatriculation des embarcations de type pirogue. Ces dispositifs permettent d'améliorer le contrôle de l'accès à la ressource, de suivre les activités de pêche sur le plan d'eau et de limiter les pratiques illégales susceptibles de compromettre la durabilité de la filière[31].

Par ailleurs, les coopératives jouent un rôle important dans la formation et la sensibilisation des pêcheurs. Des programmes de formation sont ainsi proposés aux acteurs de la filière, portant notamment sur les techniques de pêche, la sécurité en milieu aquatique, le contrôle de la qualité des produits après capture ou encore la gestion durable des ressources halieutiques. Ces initiatives s'adressent également aux femmes impliquées dans les activités de transformation et de commercialisation du poisson, afin de renforcer leurs compétences dans les domaines du fumage, de la conservation et de la mise en marché des produits.

Ces organisations assurent en outre un rôle d'assistance et d'accompagnement des pêcheurs, en facilitant l'accès à certains équipements et en apportant un appui technique aux communautés halieutiques. À ce titre, des partenaires institutionnels tels que Electricity Development Corporation (EDC) ont apporté un soutien matériel à certaines coopératives dans le cadre

29 MINEPIA, « *Rapport de la mission de collecte des statistiques de capture des poissons sur les sites de débarquement des pêcheries de la retenue de barrage hydroélectrique de Lom Pangar* », 2016.

30 MINEPIA, Rapport de mission de la DPAIH dans la région de l'Est, 2017.

31 Entretien avec ZEALOUS FATONG, sous-Directeur des pêches MINEPIA/Mvog-Beti, février 2024.

des mesures d'accompagnement liées au projet du barrage.

Ces coopératives contribuent à l'organisation de la filière de commercialisation des produits halieutiques. En regroupant les pêcheurs au sein de structures collectives, elles facilitent la négociation des prix et des conditions de vente avec les mareyeurs et les commerçants, ce qui permet de mieux valoriser les produits de la pêche et de répondre à la demande croissante des marchés locaux et régionaux.

La création et le fonctionnement de ces organisations professionnelles participent à la structuration progressive de l'économie halieutique autour du réservoir de Lom Pangar. Elles contribuent à la fois à la régulation de l'accès aux ressources, à l'encadrement des pratiques de pêche et à l'amélioration des conditions socioéconomiques des communautés locales, tout en accompagnant les politiques publiques de développement territorial dans le département du Lom-et-Djérem.

2. Dynamiques économiques de la pêche continentale lacustre

La construction du Barrage de Lom Pangar a entraîné la remontée des eaux sur plus de 36 000 ha de forêts[32] ont été perdus en sept ans, donnant naissance à un plan d'eau artificiel d'environ 540 km².

En effet, certains espaces forestiers ont été convertis lors des travaux de construction du projet, consistant à défricher les terrains pour l'implantation du barrage et des sites de recasement des populations déplacées. D'autres zones forestières ont été ennoyées par les eaux du lac formé après la mise en eau du barrage, créant des fragments de forêts sous forme d'îlots le long des rivières Lom et Pangar. La zone impactée était principalement constituée de forêts denses humides semi-caducifoliées, comportant un fort potentiel en essences forestières commercialisables.

En termes de richesse forestière et économique, cette transformation est « un mal pour un bien[33] ». La montée des eaux, rythmée par les fluctuations saisonnières, a favorisé l'apparition de zones de marnage propices au développement d'activités halieutiques lacustres et d'activités connexes du secteur primaire. Ces nouvelles opportunités économiques ont attiré d'importants flux de populations vers la périphérie du barrage.

2.1. Emergence d'une économie halieutique lacustre structurée

La construction du Barrage de Lom Pangar a transformé le paysage fluvial en un vaste lac de retenue, accompagnée de zones de marnage le long des rivières Lom et Pangar. Ces nouvelles conditions hydrologiques ont favorisé le développement d'éco-

32 Selon le rapport du Global Forest Watch, en 2012, la zone de Lom Pangar était couverte à plus de 90% par des habitats forestiers, 8,4% par des espaces naturels plus ouverts (savanes arborées et arbustives) et des installations humaines et, 0,6% des cours d'eau. En 2019, le changement est drastique. https://www.saild.org, la note de Mai de 2020.

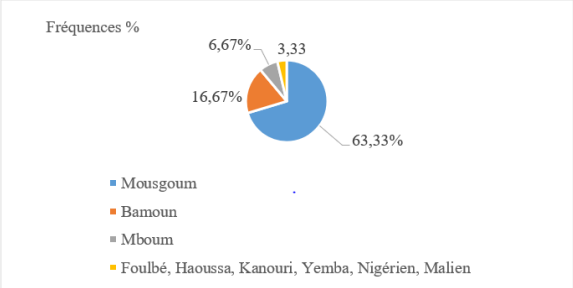
33 Ibid.

systèmes riches en ressources halieutiques, offrant des opportunités économiques considérables pour les populations riveraines. Le plan d'eau attire des pêcheurs venus de différentes régions, contribuant à la constitution d'un espace lacustre dynamique et à l'intensification des activités de pêche.

Une enquête de terrain réalisée auprès de 30 acteurs de la filière halieutique au débarcadère de Ouami, dans le canton Képéré Deng-Deng, a permis de documenter ces transformations. L'échantillon comprenait des pêcheurs ainsi que des acteurs impliqués dans la collecte, la transformation et la commercialisation du poisson. Il était question pour nous de recueillir des informations sur l'effort de pêche, les volumes de captures journalières, les revenus générés pour les pêcheurs.

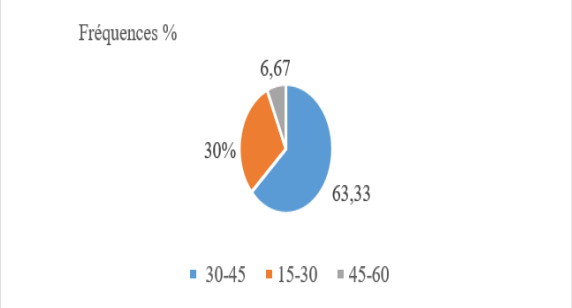
La composition ethnique des pêcheurs enquêtés révèle des origines diverses. Les Mousgoum représentent 63,33 % de l'effectif interrogé, suivis des Bamoun (16,67 %) et des Mboum (6,67 %), tandis que les Kanouri, Yemba, Foulbés, Haoussa, Maliens et Nigériens apparaissent chacun à hauteur de 3,33 %. Cette pluralité témoigne de la capacité d'attraction du plan d'eau de Lom Pangar, dont les potentialités halieutiques mobilisent des pêcheurs issus de différentes régions du Cameroun. La présence majoritaire de certains groupes historiquement associés aux activités de pêche souligne également le rôle des réseaux professionnels et des savoir-faire communautaires dans l'occupation progressive de cet espace lacustre.

Figure 2: Répartition des pêcheurs en fonction de l'ethnie



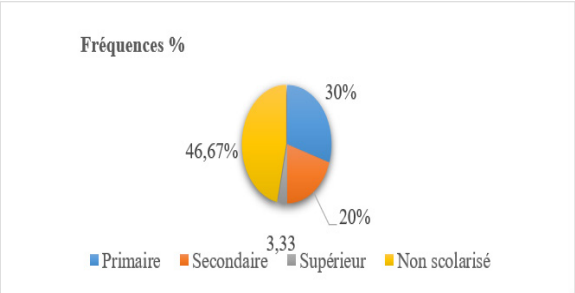
La composante démographique de ces opérateurs économiques est dominée par une population en âge d'activité. La tranche d'âge de 30-45 ans regroupe 63,33% des enquêtés, 30% ont entre 15 et 30 ans et, 6,67% ont entre 45-65 ans. L'âge moyen des pêcheurs est estimé à 34 ans, ce qui correspond à une population majoritairement en pleine capacité physique. Cette activité exige en effet beaucoup d'efforts physiques soutenus, notamment pendant les déplacements sur le plan d'eau et des opérations de captures.

Figure 3: Répartition des pêcheurs en fonction de l'âge



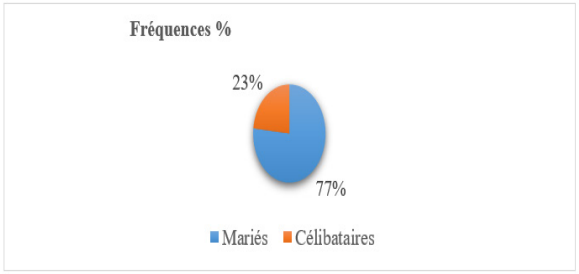
Les données afférentes au niveau de scolarisation indiquent une prépondérance des parcours éducatifs limités. Près de 46,67 % des pêcheurs interrogés n'ont bénéficié d'aucune scolarisation formelle, tandis que 30 % disposent d'un niveau primaire et 20 % d'un niveau secondaire. Une proportion de 3,33 % atteint le niveau supérieur. Ce profil éducatif renvoie à la place centrale des apprentissages pratiques dans les activités halieutiques artisanales, au sein desquelles les techniques de pêche, les connaissances des cycles hydrologiques et les modes d'exploitation des ressources piscicoles se transmettent principalement par l'expérience et l'intégration progressive dans les communautés de pêcheurs.

Figure 4: Répartition des pêcheurs en fonction de leur niveau de scolarisation



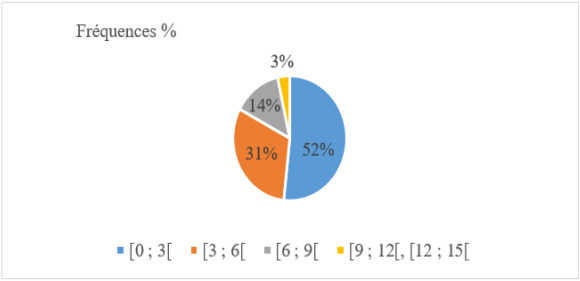
La situation familiale des acteurs interrogés illustre également l'importance économique de la pêche dans l'organisation des ménages. Les personnes mariées représentent 76,67 % de l'échantillon, tandis que les célibataires constituent 23,33 %.

Figure 5: Répartition des pêcheurs en fonction du statut matrimonial



Concernant le nombre d'enfants à charge, nous avons noté le niveau de responsabilités familiales: 50 % des pêcheurs déclarent avoir jusqu'à deux enfants à charge, 30 % entre trois et six enfants, 13,33 % entre six et neuf enfants, tandis que des proportions plus restreintes évoquent des effectifs supérieurs.

Figure 6: Répartition des pêcheurs en fonction du nombre d'enfants



Les pêcheurs, dont une partie ne dispose pas de permis de pêche, exercent le plus souvent seuls ou en collaboration avec des membres de leurs familles, ce qui confère à l'activité une dimension à la fois individuelle

et domestique. Les embarcations utilisées sont majoritairement constituées de pirogues non motorisées, longues de 5 à 9 mètres, construites en planches assemblées et dont le coût oscille entre 25 000 et 40 000 francs CFA selon la qualité du bois. À ces unités s'ajoutent des embarcations motorisées de type « hors-bord », de plus grande taille, qui assurent principalement le transport des pêcheurs et des marchandises entre les villages riverains et les campements de pêche, traduisant ainsi une organisation spatiale structurée autour de la mobilité.

La diversité des engins de pêche mobilisés reflète des stratégies d'exploitation différenciées de la ressource halieutique. Les grillages apparaissent comme les engins les plus utilisés (36,67 %), suivis des filets maillants (33,33 %), tandis que les palangres restent marginales (6,67 %). Des formes combinées d'utilisation des engins sont également observées, associant filets, grillages et palangres selon les pratiques individuelles.

Tableau 1: Répartition des pêcheurs en fonction des engins utilisés

Engins de pêche	Enquêtés	
	Effectifs	%
Filets maillants	10	33,33
Palangres	2	6,67
Grillages	11	36,67
Filets + grillages	2	6,67
Filets + Palangres	4	13,33
Filets + Palangres+ Grillages	1	3,33
Total	30	100

Cette configuration met en lumière une tension entre efficacité productive et conformité réglementaire, le recours aux grillages, pourtant non conformes, traduisant une recherche d'optimisation des captures. Le coût des équipements varie en fonction de leur nature, les filets étant compris entre 7 000 et 16 000 francs CFA, les palangres sont des lignes d'hameçons (lignes dormantes) dont le paquet de 100 coûte 1 000 francs CFA et les grillages atteignant environ 30 000 francs CFA par rouleau.

La pratique de la pêche dans le réservoir de Lom Pangar s'accompagne de risques significatifs liés aux caractéristiques du milieu. Le chavirement constitue le principal danger identifié, en raison de la présence d'arbres immergés don't les tiges, souvent invisibles en surface, peuvent perforer les embarcations. À ce risque s'ajoutent les dangers de noyade ainsi que les incertitudes relatives à la qualité de l'eau, révélant la vulnérabilité des pêcheurs face aux contraintes environnementales[34].

L'exploitation halieutique repose essentiellement sur un nombre limité d'espèces dominantes, tout en intégrant une diversité secondaire qui renseigne sur la richesse du milieu. Les captures sont principalement

34 EDC, Rapport d'Etude Environnementale et Sociale (EES). Etude de faisabilité du plan de gestion durable des pêcheries, annexe 2, vol.1, juillet 2012.

constituées de *Clarias gariepinus* (silures) et *d'Oreochromis niloticus* (tilapias), ces derniers étant couramment désignés par les pêcheurs sous l'appellation locale de « carpes ». À ces espèces s'ajoutent *Hemichromis fasciatus* (Shums) ainsi que Parachanna obscura, communément appelés « poissons vipères » par certains acteurs. Les caractéristiques biologiques de ces espèces influencent les pratiques de pêche, les tilapias présentant des tailles comprises entre 10 et 25 cm, tandis que les silures peuvent dépasser un mètre, ce qui conditionne à la fois les techniques de capture et les modalités de commercialisation[35].

L'intensité de l'activité halieutique se traduit par un effort de pêche particulièrement élevé. La majorité des pêcheurs déclare exercer presque quotidiennement, ce qui conduit à une estimation moyenne de 277 jours de pêche par an, soit environ 23 jours par mois. Cette forte mobilisation de la main-d'œuvre traduit une dépendance marquée à l'égard de la pêche comme principale source de subsistance, dans un contexte d'attractivité accrue du plan d'eau[36].

Tableau 2: Répartition des pêcheurs en fonction de l'estimation de l'effort de pêche

EP estimé (jours)	300	270	240	210	150	120	Total
Effectifs	21	3	3	1	1	1	30
%	70	10	10	3,33	3,33	3,33	100

35 BOUGO JIATSA Giresse Bobin, « *Contribution à l'évaluation de la production de l'activité de pêche dans la retenue d'eau de Lom Pangar* ». Mémoire d'Ingénieur, Institut des Sciences Halieutiques, Université de Douala, 2019.

36 Ibid.

L'accès à l'activité demeure relativement peu contraignant du point de vue financier. Les dépenses initiales engagées par les pêcheurs se situent majoritairement entre 30 000 et 70 000 francs CFA, pour une moyenne estimée à 54 666 francs CFA. Ce faible niveau d'investissement favorise l'entrée dans la filière, tout en contribuant à l'augmentation du nombre d'acteurs et, par conséquent, à la pression exercée sur la ressource[37].

L'effort de pêche varie selon les conditions d'exploitation et les espèces ciblées. Les prises journalières de tilapias sont estimées en moyenne à 1,6 seau par pêcheur, tandis que les silures, généralement commercialisés à l'unité, atteignent une moyenne de cinq individus par jour. Cette variabilité reflète les dynamiques écologiques du milieu qui dépend de la fermeture du barrage. Les informations recueillies des pêcheurs au sujet de leurs prises journalières ont permis d'obtenir cette repartition:

Tableau 2: Répartition des pêcheurs en fonction de leurs prises journalières

Moyenne des prises (sceaux)	1	1,25	1,5	2	3	3,5	Total
Effectifs	10	2	10	2	1	3	28

Ces prises concernent essentiellement les tilapia par ce que les silures sont vendues par tête.

Les poissons sont vendus à l'état frais et fumés. Une proportion plus réduite combine les deux modes

37 BOUGO JIATSA Giresse Bobin, « *Essai d'évaluation de la rentabilité de l'activité de la pêche à lom pangar : cas de Ouami* », Ibid.

de commercialisation. Les données auprès des pêcheurs, pour savoir à quel état ils soldent leurs prises a permis d'avoir ce tableau:

Tableau 4: Répartition des pêcheurs en fonction de l'état de vente des poissons

Etat de vente	Frais	Fumé	Fumé-Frais	Total
Effectifs	16	11	3	30
%	53,33	36,67	10	100

Les poissons frais sont vendus en tas ou en seaux, avec des prix fluctuants en fonction des périodes d'abondance. Les poissons sont commercialisés à l'état fumé sous forme de sacs ou de cartons, avec des variations de prix directement liées aux fluctuations de l'abondance au sein du plan d'eau. La transformation est assurée par les pêcheurs eux-mêmes dans les campements ou par les femmes au sein des unités domestiques, ce qui inscrit cette activité dans une organisation productive à base familiale.

Chaque pêcheur réalise en moyenne une prise quotidienne. La vente du poisson frais s'effectue en tas ou en seaux, selon des modalités ajustées aux conditions du marché. Le prix du seau de 15 litres d'Oreochromis niloticus oscille entre 3000 et 10 000 FCFA, pour une moyenne de 65 00 FCFA. On aura donc:

- Estimation du revenu d'une prise : 1,6 seaux × 6500 FCFA = 10 400 FCFA
- Estimation du revenu mensuel : 23 jours × 10 400 FCFA = 239 200 FCFA
- Estimation du revenu annuel : 277 jours × 10 400 FCFA = 2 880 800 FCFA
- Le poids moyen d'un seau étant estimé à 10 kg, la production peut être approchée de la manière suivante:
- Estimation de la production journalière: 1,6 seau × 10 kg = 16 kg
- Estimation de la production annuelle: 16 kg × 277 jours = 4 432 kg

La production annuelle par pêcheur atteint ainsi 4,432 tonnes, ce qui traduit une intensité productive soutenue reposant sur la régularité de l'activité.

La vente en tas concerne principalement les poissons de petite taille, généralement regroupés par lots de 5 à 6 unités pour une valeur d'environ 2000 FCFA. La commercialisation des silures se fait par tête dont le prix varie de 500 à 6000 FCFA en fonction de la taille et par tas de 2 à 4 individus en fonction de leurs tailles et de leurs grosseurs.

Les poissons fumés sont vendus en sacs ou carton, avec des prix variables selon les espèces et les périodes.

Tableau 5: Evaluation du prix des sacs de poissons

Espèces	Prix minimum (FCFA)	Prix maximum (FCFA)	Moyennes (FCFA)

Tilapia	40 000	70 000	55 000
Silures	10 0000	130 000	115 000
Shum	30 000	45 000	37 000

A partir de ce tableau, il convient de constater que l'espèce à forte valeur marchande est la silure.

Avec tous ces éléments illustratifs, comment Ouami ne peut-il pas devenir un hub semi-rural ou un pôle d'attractivité économique?

2.2. Ouami : un hub semi-rural en développement

Un hub rural ou semi-rural est un centre d'activité et de service situé à la périphérie des grands urbains, jouant par conséquent un rôle de pôle de développement et de points de convergence pour les populations des zones environnantes[38]. L'implantation du barrage-réservoir de Lom Pangar a déclenché, dans l'aire de Deng-Deng, un vaste mouvement de modernisation paysagère, dont Ouami constitue l'expression la plus tangible. Bien que le village conserve certaines caractéristiques rurales habitat dispersé, forte imprégnation communautaire et pratiques agropastorales, il présente désormais une concentration d'activités et de flux qui le distingue nettement des hameaux voisins.

L'activité halieutique mobilise une pluralité d'acteurs organisés autour d'une chaîne de valeur relativement structurée. La capture constitue le premier maillon, assurée par les pêcheurs, qui procèdent également à une première mise en marché du produit à l'état frais.

Les acheteurs, majoritairement des femmes mais également des hommes, assurent la redistribution des produits vers les villages environnants et les centres urbains tels que Bélabo, Batouri et Bertoua. L'extension spatiale de ces circuits repose sur des techniques de conservation adaptées, parmi lesquelles le salage. Cette technique consiste à verser du sel sur le poisson qui va être transporté hors du village.

Au niveau du débarcadère, certaines femmes exercent l'activité de braiseuses, participant à la diversification des formes de valorisation du poisson. Le fumage constitue une autre modalité essentielle de transformation, soutenue par l'existence d'environ quinze fumoirs. Ces infrastructures appartiennent soit à des pêcheurs, soit à des acteurs spécialisés, et fonctionnent selon des logiques de prestation de service ou de production autonome.

Les poissons fumés qui viennent des campements par pirogues et les hors-bords sont receptionnés par les jeunes appelés « *Bambés* », qui les transportent vers le marché contre une motivation déjà fixée au départ. Ceci se fait sur la surveillance des éléments du commissariat de Deng-Deng et de la marine.

Les circuits de commercialisation reposent également sur des intermédiaires, les démarcheurs, estimés à une cinquantaine, qui assurent la liaison entre producteurs et marchés de destination. Ces acteurs développent des relations régulières avec les pêcheurs, consolidant des réseaux d'approvisionnement relativement stabilisés[39].

Les produits halieutiques issus

38 https://www.inter-resaux.org, consulté le 23 Novembre 2025.

39 Entretien avec Aurelie Eliane NTSIMADE, le Chef de poste contrôle MINEPIA-Ouami, en septembre 2024.

de Ouami alimentent des circuits de distribution couvrant un large spectre territorial, incluant des centres urbains tels que Yaoundé, Douala, Bertoua, Batouri, Yagoua, Garoua, Garoua-Boulaï, Bétaré-Oya, Ngaoundéré et bien d'autres encore. Cette diffusion témoigne de l'intégration du site dans des réseaux d'approvisionnement à l'échelle nationale[40].

L'encadrement institutionnel s'exerce à travers un dispositif fiscal articulé autour de plusieurs prélèvements. Les transactions destinées à l'exportation hors du site donnent lieu au paiement de taxes perçues par les services vétérinaires et la commune de Bélabo, incluant notamment la taxe d'inspection sanitaire, la taxe de quai, la quittance et la taxe d'embarcation. Ce dispositif contribue à la formalisation progressive des échanges.

- 1er niveau: une taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire (TISV) et une taxe de quai de 500 FCFA chacune pour une moyenne de 37 Kg de Tilapias fumés et de 45 Kg de Silures fumés;
- 2e niveau: Une quittance de 500 FCFA et une taxe d'embarcation de 1000 FCFA pour une moyenne de 37 Kg de Tilapias fumés et de 45 Kg de Silures fumés[41].

Tableau 6 : Evaluation de la quantité de poissons fumés sortis de Ouami au mois de juin 2017

Espèces / Périodes	Tilapia		Silures		Poisson vipère
	Nombre de colis	Poids (kg)	Nombre de colis	Poids (kg)	Poids (kg)
Du 01 au 10/06/2017	302	11174	47	2115	12
Du 11 au 17/06/2017	245	9065	112	5040	17
Du 18 au 24/06/2017	300	11100	58	2610	9
Du 25 au 30/06/2017	210	7770	22	990	2
Total	1057	39109	239	1075	40

Le colis représente un sac ou un carton et son poids moyen est 37 Kg pour les Oreochromis niloticus et de 45 Kg pour les Clarias gariepinus. Il ressort de ce tableau que la quantité de poissons fumés sortis de Ouami au mois de juin est de 49 904 Kg. On peut donc calculer les sommes d'argent qui sont rentrées dans les caisses de l'État et de la commune d'arrondissement de Bélabo durant le mois de juin[42].

- Par colis, le propriétaire verse 1000 FCFA aux agents vétérinaires de la délégation régionale du MINEPIA de l'Est comme taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire (TISV) et comme frais de quittance. Ainsi on a : (1057 + 239) colis x 1000 FCFA = 1 296 000 FCFA. La moitié de cette somme, soit 648 000 FCFA va aux impôts et l'autre moi-

40 Entretien avec le Chef Service de la Mairie de Belabo, Monsieur NTSAGA OUMBE Eleuthère, en septembre 2024.
41 Ibid.
42 BOUGO JIATSA Giresse Bobin, « *Essai d'évaluation de la rentabilité de l'activité de la pêche à lom pangar : cas de Ouami* ». Mémoire d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Pêche, université de Dschang, 2017.

tié entrera dans le budget du MINEPIA ;

- Par colis, le propriétaire verse 1500 FCFA aux agents de la commune de Bélabo comme taxe de quai (500 FCFA) et comme taxe d'embarcation (1000 FCFA). On a donc : (1057 + 239) colis x 1500 FCFA = 1 944 000 FCFA.

La somme totale reçue par ces équipes au mois de juin pour le poisson fumé est donc de 3 240 000 FCFA[43].

À la différence des données du mois de juin 2017, l'estimation par colis pour l'année 2022 montre que le Tilapia fumé a atteint ≈ 45 300 kg (1 224 colis), soutenant les marchés locaux et régionaux grâce à sa conservation, tandis que le Silure fumé, avec ≈ 13 400 kg (298 colis), reste moins transformé et destiné à une valorisation plus ciblée.

Tableau 7 : Evaluation de production par espèces de Lom Pangar en 2022.

	Poisson frais		Poisson fumé		Poisson séché		Total
	Quantité (kg)	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	Quantité	Prix unitaire	
Tilapia	37 700	2 000	45 300	2 500	20 500	2 000	103 500
Silure	22 250	2 300	13 400	2 800	64 500	2 000	42 100
Shums	60 300	1 000	74 300	1 200	37 500	1 000	172 100
Machoirons	8 490		7 218		3 002		18 710
Total	128 780		140 218		125 502		336 410

Dans ce territoire, les transformations induites par la pêche continentale se manifestent par l'essor d'une micro-économie de subsistance dense et structurée. Bars, échoppes alimentaires, kiosques multifonctionnels, salons de coiffure, moto-taxis, quincailleries, boulangeries artisanales, gargote, aubergees, ateliers de couture et points de transfert mobile etc., s'organisent en un réseau intégré de services de proximité. Les maisons de fortunes sont pour la plupart construites en matériaux provisoires (planches)[44].

Cette transformation spatiale s'accompagne d'une reconfiguration foncière et sociale. Les parcelles situées en bordure des voies d'accès prennent de la valeur et certains ménages procèdent à des réallocations spatiales afin de tirer parti de la demande en locaux commerciaux. La multiplication de ces activités traduit une capacité d'adaptation des populations locales aux opportunités générées par la pêche et démontre un mécanisme de redistribution économique. Chaque microactivité fonctionne comme un vecteur de revenus et un point de circulation monétaire, contribuant à la stabilité des flux économiques à l'échelle locale. Com-

43 Ibid.

44 Ibid.

me l'affirmait Bernard BRET, les grandes infrastructures hydrauliques ont toujours été porteuses de transformations territoriales majeures[45]. Par extension, l'accès facilité aux biens de première nécessité soutient la sécurité alimentaire des ménages riverains, en réduisant les risques liés à la volatilité des captures halieutiques[46].

Conclusion

En somme, l'analyse du barrage-réservoir de Lom Pangar met en évidence l'importance de l'investissement public dans les dynamiques de développement territorial. Cet aménagement hydraulique participe à une transformation profonde des espaces locaux, caractérisé par l'émergence de nouvelles activités économiques, la recomposition des structures sociales et l'intensification des flux d'échanges.

Dans l'aire concernée par l'ouvrage, et plus particulièrement dans la localité de Ouami, ces mutations se traduisent par le développement d'une économie halieutique dynamique, la diversification des sources de revenus et l'affirmation progressive d'un pôle d'attractivité à dominance semi-rural. Ce processus met en relief la capacité des populations à s'approprier les opportunités générées par l'ouvrage, en déployant des stratégies économiques adaptées aux nouvelles configurations du milieu.

Ces dynamiques s'accompagnent néanmoins d'enjeux liés à la pression exercée sur les ressources, aux transformations environnementales et aux recompositions sociales en cours. Elles en appellent à un encadrement institutionnel renforcé tout comme la gestion durable des ressources halieutiques et des espaces lacustres. Le développement territorial s'inscrit dès lors dans un ensemble d'interactions entre action publique, initiatives locales et contraintes écologiques, constituant un répertoire d'action publique dont la portée performative dépend des configurations d'acteurs, des instruments mobilisés et des contextes de mise en œuvre[47].

L'expérience de Lom Pangar montre finalement que l'impact des politiques infrastructurelles ne repose pas uniquement sur la réalisation des équipements, mais sur leur capacité à structurer durablement les territoires. Il invite par conséquent à repenser l'investissement public comme un support d'organisation spatiale et économique, dont les effets dépendent des conditions de gouvernance, des formes d'appropriation sociale et des mécanismes de régulation mis en place[48].

Références bibliographiques

ABDELAZIZ ADIDI, « *De l'aménagement du territoire au développement territorial : quelle transition et quelle articulation ?* », 1ère Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale « I.C.I. les territoires, l'Intelligence, la Communication et l'Ingénierie territoriales pour penser ensemble le développement des territoires », Gatineau, octobre 2011, p. 11.

AMANYA Marguerite, « *Le redéploiement de l'Etat face à l'échec des programmes d'ajustement structurel au Ca-*

45 BRET Bernard « *Aménagement et géopolitique des grands barrages* », In Géo-carrefour, vol.1, n°90, 2015.

46 MINEPIA-Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), Rapport de l'enquête de collecte de données sur le secteur de la pêche, août 2023.

47 BOSC Christel, « *Le développement territorial existe-t-il* ? » L'efficacité performative d'un nouveau répertoire d'action publique, VetAgro Sup, UMR METAFORT, Clermont Ferrand, 2016, pp.41-58.

48 LELOUP Fabienne, MOYART Laurence, PECQUEUR Bernard, « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* », Géographie, Economie, Société, Vol.7, n°4, 2005, pp. 321 332.

meroun », Thèse de doctorat en science politique, université de Yaoundé II-SOA, 2020.

ASCHAUER David, « *Public capital, productivity, and economic growth* », Working Paper for the international Workshop on Infrastructure, Economic Growth and Regional development : The Case of Industrialized High Income Countries, Jonkoping, Sweden (10-12 Juin), 1993.

BOSC Christel, « *Le développement territorial existe-t-il ?* » L'efficacité performative d'un nouveau répertoire d'action publique. VetAgro Sup, UMR METAFORT, Clermont Ferrand, 2016, pp.41-58.

BOUGO JIATSA Giresse Bobin, « *Contribution à l'évaluation de la production de l'activité de pêche dans la retenue d'eau de Lom Pangar* », Mémoire d'Ingénieur, Institut des Sciences Halieutiques, Université de Douala, 2019.

BOUGO JIATSA Giresse Bobin, « *Essai d'évaluation de la rentabilité de l'activité de la pêche à lom pangar : cas de Ouami* », Mémoire d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Pêche, université de Dschang, 2017.

BOUISSOU Jean-Marie, « *La recomposition politique. Plus d'État, moins d'État ou pas d'État* », Futuribles, 1997.

BRET Bernard « *Aménagement et géopolitique des grands barrages* », In Géocarrefour, vol.1, n°90, 2015.

DUJARDIN Bruno, DUJARDIN M, HERMANS I., « *Ajustement structurel, ajustement culturel ?* », Santé publique, vol.15, n°4, 2003, pp.503-513.

EBELE ONANA Richard D, NGOMOU ELAT Merveille Brynda, « *Actions publiques de l'Etat et développement des territoires au Cameroun : les cas du Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi et du Barrage Réservoir de Lom Pangar autour des localités de Kribi au Sud et d'Ouami à l'Est* », International Journal of Business and Social Science Vol.11, n°11, November 2020.

EDC, *Atelier d'information et de mobilisation sociale autour des mesures environnementales et sociales du projet hydroélectrique de Lom Pangar, Bertoua*, du 28 février au 02 mars 2018.

EDC, *Rapport d'Etude Environnementale et Sociale (EES). Etude de faisabilité du plan de gestion durable des pêcheries*, annexe 2, vol.1, juillet 2012.

FAO, « *Aperçu général du secteur national d'aquaculture, département de pêches et aquaculture* ». Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2008.

FOUCAULT Michel, « *Sécurité, territoire, population* », Cours au Collège de France (1977–1978), Paris, Gallimard/ Seuil, 2004.

HAJAJ Siham, BELAKOUIRI Abdelghani, El IDRISSI Rkia, « *La construction des barrages comme vision stratégique pour améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques et aux défis socio-économiques* », Journal of Business and Economics, vol.13, n°2, 2025, p.94.

KRUGMAN Paul, « *Increasing Returns and Economic Geography* », Journal of political economy, n° 99, 1991.

LEGENDRE M. et B. Jalabert, « *Physchologie de la reproduction des tilapia* », Biology and Ecology of African Freshwater Fishes, (éds), Orstrom, Paris, 1988.

LELOUP Fabienne, MOYART Laurence, PECQUEUR Bernard, « *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* », Géographie, Economie, Société, Vol.7, n°4, 2005, pp. 321 332.

LEVÊQUE Christian, PAUGY Didier (dir.), « *Les poissons des eaux continentales africaines* », Paris, IRD éds, 2006.

MAGNET C et POUOMOGNE Victor, « *Etude environnementale du barrage de Lom Pangar* », Thème 7: étude de la pêche, MINEE, Yaoundé, 2005.

MAGNET C et POUOMOGNE Victor, « *Reformulation de l'évaluation environnementale et sociale du barrage de Lom Pangar. Etat des habitats aquatiques et projet de gestion des pêches dans la retenue* », janvier, 2011, rapport final.

MANNING Nick, « *The Legacy of New Public Management in Developing Countries* », International Review of Administrative Sciences, vol.67, n°2, 2001, pp.297-308.

MBELE Dobil Narcisse, « *L'action publique de l'Etat dans le secteur énergétique au Cameroun entre 2010 et 2019* », Mémoire de Master 2 soutenu à l'Université de Yaoundé II-SOA en 2018.

MINEPIA, *Rapport de la mission de collecte des statistiques de capture des poissons sur les sites de débarquement des pêcheries de la retenue de barrage hydroélectrique de Lom Pangar*, Yaoundé, 2016.

MINEPIA, *Rapport de mission de la DPAIH dans la région de l'Est*, 2017.

MINEPIA-Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), *Rapport de l'enquête de collecte de données sur le secteur de la pêche*, août 2023.

MULLER Pierre, « *Les Politiques Publiques, collection Que sais-je* ? », Paris, PUF, 11eme édition, octobre 2015.

NGOMOU ELAT Merveille Brynda, « *Les implications socio-économiques et environnementales du complexe industrialo-portuaire dans la ville de Kribi* », Mémoire de Master II en science politique soutenu à l'Université de Yaoundé II-SOA en 2018.

PANDONG NJOMOUE Achille, NSANGUE NYATCHOUBA Bruno Thierry, MBANGUE EKMON, KODJO N'SOUVI, KONTCHOU Maurice Vanlie, YOKE Asser, TCHAM Léopold, ESSOLA Dieudonné et ADEKUNLE MICAH David, « *Ichthyofaunic Inventory and Fish Landings of Lom Pangar Hydropower Dam Reservoir in the Eastern Region of Cameroon* », Open Journal of Marine Science, vol. 10, n°4, 2020 pp. 245-259.

PETERS B. Guy, SAVOIE Donald J., « *Les nouveaux défis de la gouvernance* », Québec, Presses de l'Université Laval, 1995.

POLANYI Karl, « *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps* », trad. française, Paris, Gallimard, 1983 (éd., originale 1944).

RADCLIFFE BROWN Albert R., « *Structure et fonction dans la société primitive* », Seuil, Paris, 1972.

RAFFESTIN Claude, « *Quelques réflexions sur l'évolution des choses ou le devenir des infrastructures énergétiques* ». In : Démantèlement des infrastructures de l'énergie, Journée du CUEPE, Genève : Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie, 2004. pp.3-

8.

RIZZA Roberto, « *Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? Le renouveau de la pensée Polanyienne* », Revue Interventions économiques, n°38, 2008.

ROMER Paul, « *The origins of endogenous growth* », Journal of Economic Perspectives, vol.8 n°1, 1994.

SAURET Jacques, « *L'action publique et sa modernisation : La réforme de l'État, mère de toutes les réformes* », Terra Nova, 2013.

TALCOTT Parsons, « *The structure of social action* », Glencoe : Free Press, 1937.

TAMEKOU Raoul, « *Réformer un État qui se forme : des Programmes d'Ajustement Structurel à la gestion axée sur les résultats. Enseignements de deux décennies de réforme administrative au Cameroun* », Revue Internationale des Sciences Administratives, vol. 86, n°3, 2020, pp.555-570.

TCHINANG Mesmer, « *L'énergie pour le développement au Cameroun* », Editions Harmattan, 2011.

TCHOMFANG AMANDINE Flore, « *Pratique de La Pêche et Problématique d'action collective de Gestion des ressources halieutiques à Kédia, région du Centre* », Diplôme d'ingénieur agronome, Université de Dschang, 2007.

TORRE André, « *La proximité territoriale au cœur des dynamiques de développement des territoires* », in GLON E, PECQUEUR B, (éds). Au cœur des territoires créatifs, proximités et ressources territoriales, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p.295.

TOUNA MAMA, « *L'économie camerounaise, pour un nouveau départ* », Afrédit, Yaoundé, janvier 2008, p.375.